

CONFIDENTIEL

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOWANERS ET LE COMMERCE

NEGOCIATIONS TARIFAIRAS DE 1950

LISTE DE DEMANDES

Concessions tarifaires que le Gouvernement de la REPUBLIQUE D'HAITI demande du
Gouvernement de CUBA

Paragraphe du Tarif	Description du Produit	Droits Actuels	Droits Sollicités
77-A Ex	Graines de ricin (Semillas de higuereta)	\$4,50 par 100 kgs.	\$2,00 par 100 kgs.
106-E	Huiles essentielles (Aceites y eteros esenciales naturales)	0,40 par kg.	0,30 par kg.
286-A	Café	32,00 par 100 kgs.	20,00 par 100 kgs.
260-F, 260-G	Concombres (Peperinos)	2,00 par 100 kgs.	1,00 par 100 kgs.
260-H	Giraumont (Calabaza, Squash)	2,00 par 100 kgs.	1,00 par 100 kgs.
260-H	Aubergines (Bermejotas)	2,00 par 100 kgs.	1,00 par 100 kgs.
260-H	Tomates	2,00 par 100 kgs.	1,00 par 100 kgs.
259-A, 259-B	Oignons (Cebollas) Du 15/11 au 31/5 du 1/6 au 14/1.	5,00 par 100 kgs. 4,00 par 100 kgs.	2,00 par 100 kgs. 1,50 par 100 kgs.
259-C	Ail (Ajo)	5,00 par 100 kgs.	2,00 par 100 kgs.
260-I	Asperges (Esparragos)	2,00 par 100 kgs.	1,00 par 100 kgs.
260-F	Céleri (Apio)	2,00 par 100 kgs.	1,00 par 100 kgs.
260-G	" "	2,00 par 100 kgs.	1,00 par 100 kgs.
260-F	Laitue (Lechuga)	2,00 par 100 kgs.	1,00 par 100 kgs.
260-G	" "	2,00 par 100 kgs.	1,00 par 100 kgs.
262-H	Mangues (Mangos)	2,00 par 100 kgs.	1,00 par 100 kgs.
262-D, 262-E	Fraises (Fresas)	1,50 par 100 kgs.	0,50 par 100 kgs.

REPUBLIQUE D'HAITI

DÉLÉGATION
A LA CONFÉRENCE DE TORQUAY
Accord Général sur les Tarifs
Douaniers et le Commerce

REPUBLIQUE DE CUBA.

DELEGATION
A LA CONFERENCE DE TORQUAY.
ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE.

Torquay, le 23 novembre 1950.

Monsieur E. Wyndham White,
Secrétaire Exécutif,
Commission Interiminaire de l'Organisation
Internationale du Commerce.
Princes Hotel.
Torquay.

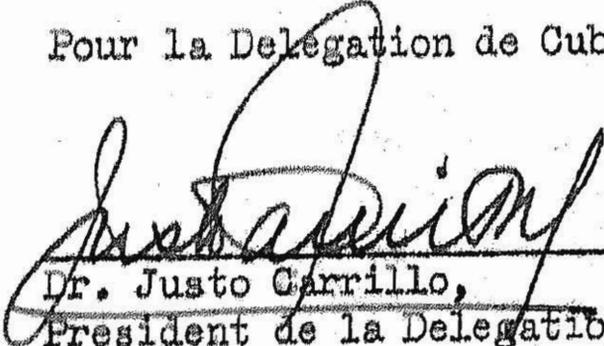
Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Au cours d'une réunion qui a eu lieu à l'hôtel Edenhurst le mardi 21 novembre 1950, les Délégués de la République de Cuba et de la République d'Haïti ont examiné ensemble la possibilité d'avoir à Torquay des négociations tarifaires complémentaires de celles de 1949 à Annecy.

Elles se sont rendues compte qu'il n'y avait pas actuellement de base pour de nouvelles négociations et ont convenu de mettre en vigueur les concessions réciproquement accordées à Annecy.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, nos salutations distinguées.

Pour la Délégué de Cuba:


Dr. Justo Carrillo,
Président de la Délégué de Cuba.

Pour la Délégué d'Haïti:


Alexandre Dominique,
Président de la Délégué d'Haïti.